



Synthèse

SRADDET Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur État de référence des indicateurs d'incidence

Délégation connaissance planification transversalité (DCOPT)

Service de la planification régionale et territoriale (SPRT)

Novembre 2020

Le rapport d'état de référence des indicateurs d'incidence constitue la première étape du dispositif de suivi-évaluation du SRADDET. Il présente, analyse et commente les données en « année-zéro » de 140 indicateurs quantitatifs retenus par la Région. Il s'agit du point de départ à partir duquel sera réalisée à l'avenir l'évaluation de l'incidence du SRADDET sur le territoire.

Démographie, équilibre et attractivité des territoires

3^{ème} région au PIB par habitant le plus élevé régional de France métropolitaine, carrefour d'échanges internationaux à la localisation géographique privilégiée et pouvant capitaliser sur ses trois marques-monde, Provence-Alpes-Côte d'Azur n'en reste pas moins confrontée à de nombreux défis démographiques, économiques et sociaux : une population vieillissante, un solde migratoire modeste, la prégnance de formes de pauvreté et de difficultés d'insertion, ainsi que l'attractivité résidentielle et économique insuffisante de ses trois métropoles et de leurs villes-centres.

La croissance démographique de la région demeure fragile, son attractivité résidentielle modérée et son risque de vieillissement élevé, notamment dans les territoires azuréen et alpin.

Avec 5 021 928 habitants en 2016, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a gagné 105 859 habitants depuis 2011. Le taux de croissance annuel moyen de la population régionale s'élève à 0,43 % sur la période 2011-2016, en ligne avec l'objectif de 0,4 % fixé par le SRADDET pour la période 2013-2050. On observe toutefois un ralentissement de la croissance démographique à partir de 2015, se rapprochant des projections Insee (+ 0,2 %).

Entre 2011 et 2016, ce taux de croissance annuel moyen de la population est en ligne avec les objectifs SRADDET dans l'espace provençal (0,53 % pour 0,5 %) et l'espace rhodanien (0,48 % pour 0,4 %) ; mais inférieur à ceux-ci dans l'espace azuréen (0,21 % pour 0,3 %) et surtout alpin (0,32 % pour 0,6 %). Ce dernier pâtit du recul de son solde apparent entrées/sorties, supérieur à 1 % dans les années 2000 et s'élevant à 0,35 % entre 2011 et 2016.

Sur la période, la contribution des métropoles et centralités à la croissance démographique semble insuffisante :

- Les territoires métropolitains représentent 56,7 % de la population régionale, mais n'ont capté « que » 47,8 % de la croissance démographique 2011-2016. Les centralités métropolitaines, désignées par le SRADDET comme le lieu d'accueil privilégié de cette croissance, représentent 37,1 % de la population régionale et n'ont concentré que 27,2 % des habitants supplémentaires sur la période.
- Tous niveaux confondus, les centralités SRADDET représentent 72 % de la population régionale et ont capté 51,9 % de la croissance démographique 2011-2016. Leur taux de croissance annuel moyen (0,31 %) est 2,5 fois moins élevé que celui des communes non identifiées en tant que centralités (0,74 %).

La croissance démographique 2011-2016 (0,43 %) se répartit entre 0,25 % de solde naturel et 0,18 % de solde apparent entrées/sorties. Ce solde apparent entrées/sorties est élevé dans les communes non identifiées en tant que centralités (0,66 %). Il est en revanche nul dans les centres urbains régionaux et les métropoles, ainsi que négatif dans les cinq centralités métropolitaines (- 0,15 %). Leur attractivité doit être renforcée.

Mesurant le renouvellement générationnel, l'indice de vieillissement est le rapport entre le nombre de 65 ans et plus et le nombre de moins de 20 ans. En 2016, il s'élève à 97 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 points de plus que la moyenne nationale. La région semble scindée en deux entre deux espaces à indice de vieillissement fort (azuréen à 115 et alpin à 110) et deux espaces à indice de vieillissement modéré (provençal et rhodanien, à 90).

En parallèle, l'attractivité globale de la région auprès des cadres, concepteurs et publics internationaux se situe dans une bonne moyenne par rapport aux autres régions françaises.

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) représentaient 9,4 % du total des emplois régionaux en 2016, 3^{ème} proportion *ex aequo* la plus élevée de France métropolitaine. Un chiffre tiré vers le haut par la CA Sophia Antipolis,

6^{ème} EPCI au plus fort taux de CFM de France (et 2^{ème} hors île-de-France). Les trois métropoles régionales, elles, se situent en deuxième partie du classement des 22 métropoles nationales en la matière.

5^{ème} région en termes de demandes de brevets émanant de personnes morales en 2019 (411 demandes), la région comptait 13 % d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans ses établissements d'enseignement supérieur en 2018 (4^{ème} rang national). Leur nombre (22 284) a augmenté de 26 % en 5 ans.

La consommation touristique intérieure s'élevait à 19,8 milliards d'euros en 2017 (3^{ème} rang national) soit près d'un milliard d'euros de plus qu'en 2014. On estime à 121 000 les emplois dans les activités caractéristiques du tourisme. Enfin, 61,2 % des passagers des aéroports de la région sont internationaux en 2018, contre 54,5 % en 2010 : le nombre de passagers internationaux est passé de 9,5 à 14,5 millions entre 2010 et 2018.

Les problématiques sociales, de niveau de vie et d'insertion n'en demeurent pas moins prégnantes en région, l'une des plus inégalitaires de France.

Le revenu médian par unité de consommation s'élève à 20 265 euros en 2015, soit le 8^{ème} sur les 13 régions de France métropolitaine. Les espaces rhodanien, alpin ainsi que les centralités métropolitaines se distinguent par un revenu médian plus faible, estimé autour de 19 000 euros.

En 2017, le taux de pauvreté régional s'élève à 17 %, soit le 3^{ème} plus élevé de France métropolitaine. Il est de 18,9 % dans l'espace rhodanien. Avec un rapport interdécile de 3,7, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2^{ème} région de France métropolitaine où les inégalités sont les plus fortes entre les 10 % de revenus les plus élevés et les 10 % les plus modestes. Enfin, la région compte 30,9 % de familles monoparentales – un facteur provoquant ou aggravant les situations de pauvreté – contre 27 % au niveau national.

Provence-Alpes-Côte d'Azur a le 3^{ème} taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine (8,8 % au premier trimestre 2020) et le 2^{ème} taux d'emploi des 15-64 ans le plus faible (61,5 % en 2017). Le déficit de dynamisme des moyens et grands pôles en termes d'emploi peut être souligné : alors que le taux d'emploi régional a progressé entre 2011 et 2016, il régresse dans les centralités métropolitaines et stagne dans les centres urbains régionaux.

Enfin, la part des 15-24 ans non-insérés est la 3^{ème} plus élevée de France métropolitaine (18,9 %), alors que la part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme du supérieur se situe dans la moyenne nationale (39,2 %, 6^{ème} sur 13).

Au niveau infrarégional, l'espace rhodanien est le moins bien classé sur la quasi-totalité de ces indicateurs. Centres urbains régionaux et centres locaux de proximité semblent également concentrer les difficultés en termes d'accès aux études supérieures et d'insertion professionnelle.

Enfin, si la grande majorité des habitants dispose d'un accès rapide aux services d'usage courant, certains territoires de montagne demeurent très isolés. L'accès aux services numérique se développe fortement.

75,6 % des bassins de vie régionaux (représentant 96,6 % de la population) ont accès aux 22 services d'usage courant à moins de 20 minutes de leur domicile. Dans le même temps, la région compte 5 des 10 bassins de vie les plus isolés de France. Ces bassins de vie « isolés » (temps d'accès supérieur à 30 minutes) pèsent 1,3 % de la population au niveau régional, mais près de 12,5 % de celle de l'espace alpin.

En matière d'accès aux services numériques, 51 % des locaux régionaux étaient raccordables FttH en Provence-Alpes-Côte d'Azur à la fin du 2nd trimestre 2020 (3^{ème} taux de couverture fibre optique de France métropolitaine) : 1,77 millions de locaux sont désormais raccordés, soit 800 000 de plus qu'à la mi-2018. En 2019, 70,5 % de la surface régionale était couverte en 4G par au moins deux opérateurs. Si la topographie régionale fait de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des régions les moins bien couvertes de France métropolitaines, ce taux est en nette progression depuis 2017, où il s'élevait à 49,4 %.

Gestion économe de l'espace

Afin de rompre avec un modèle de développement basé sur l'étalement urbain, protéger les espaces naturels et préserver le potentiel de production agricole, le SRADDET fixe l'objectif d'une diminution de 50% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (NAF) sur le territoire régional à l'horizon 2030, par rapport à la consommation observée entre 2006 et 2014. Les données suivantes décrivent la dynamique pré-SRADDET, dont la trajectoire devra être corrigée à l'avenir : réduction de la consommation foncière, densification des centres-villes, protection des espaces agricoles, notamment équipés à l'irrigation.

Entre 2006 et 2014, la superficie des espaces artificialisés (ou consommation nette d'espaces naturels, agricoles et forestiers) a augmenté de 5 568 hectares à l'échelle régionale, soit environ 700 ha chaque année.

À l'échelle de la région, l'artificialisation des sols s'effectue en priorité le long des axes autoroutiers A7/A8 et A51, dans le couloir de la Durance ainsi que dans l'extrême sud-ouest régional. En volume, près de la moitié (2 618 ha) de l'extension des surfaces artificialisées est ainsi localisée dans l'espace provençal. Suivent les espaces rhodanien (1 160 ha) alpin (1 093 ha), et enfin azuréen (697 ha) : déjà très artificialisé sur sa bande littorale, l'espace azuréen dispose désormais de réserves foncières limitées.

Mesurant la dynamique de consommation d'espace d'un territoire, le taux d'artificialisation nette est le rapport entre la consommation d'espace sur une période donnée et la superficie totale des espaces déjà artificialisés. Entre 2006 et 2014, il atteint 3 % dans l'espace alpin, 2 % dans les espaces rhodanien et provençal et 1 % dans l'espace azuréen.

Toujours sur la période 2006-14, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'effectue à parts égales entre urbanisation résidentielle et zones d'activités / équipements.

46 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'est effectuée au bénéfice des équipements et zones d'activités, industrielles ou commerciales¹. Cette utilisation dépasse régulièrement 50 % dans les territoires où les taux d'artificialisation sont les plus élevés. C'est pourquoi le SRADDET privilégie la requalification et la densification des zones d'activités existantes à la création de nouvelles zones : à l'heure actuelle, la densité moyenne des zones d'activités est de 14,6 emplois et 1,5 établissement par hectare.

45 % de la consommation d'espaces NAF est utilisée à des fins d'urbanisation et d'habitat. On observe toutefois que la part du bâti diffus dans les zones nouvellement urbanisées – caractéristique du « mitage » – s'élève à 62 % (1 676 ha sur 2 657 ha urbanisés). Cette proportion est notamment plus élevée que la part globale du bâti diffus au niveau régional (44 %), alors que le SRADDET privilégie une urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine.

Dans les 118 centralités identifiées par le SRADDET, les centres-villes concentrent environ le tiers de la population et de la dynamique de construction neuve (logements, surfaces d'activités) ; et la périphérie les deux tiers. Le SRADDET appelle à la densification et la revitalisation des centres-villes.

La part de la population et des constructions située dans les centres-villes est plus élevée dans les centralités métropolitaines : population (37,2 % en centre-ville), part de logements commencés (41,5 %), part de surfaces commerciales commencées (43,9 %) ou de bureaux commencées (38,1 %).

On n'observe pas de décrochage résidentiel entre la part de la population vivant en centre-ville (33,3 %) et la part des logements commencés situés en centre-ville (33,2 %), à l'exception des centres urbains régionaux : 31,1 % de la population, mais seulement 21,8 % de la construction de logements en centre-ville. Cela accrédite l'hypothèse

¹ Cette catégorie (niveau 1 de la nomenclature de la BD OCSOL du CRIGE) regroupe : zones d'activités et équipements ; réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés ; zones portuaires ; aéroports.

d'un faible renouvellement urbain dans les villes moyennes. Les parts de surfaces commerciales et de bureaux commencées en centre-ville y sont également inférieures à la moyenne.

L'espace rhodanien se distingue par la faible part de la population (23,4 %) et des constructions (25 % pour les logements, 15 % en moyenne pour le bâti d'activité) situées en centre-ville. Le risque de dévitalisation des centres-villes y apparaît ainsi plus prégnant qu'ailleurs. À l'inverse, l'espace azuréen se distingue par une forte concentration en centre-ville des populations et des constructions (autour de 40 %) : une logique de densification qui s'explique en majeure partie par les faibles ressources foncières disponibles.

Enfin, en ce qui concerne l'activité économique, 47 % des établissements des 118 centralités sont situés en centre-ville. Ici aussi, centralités métropolitaines (55,4 %) et espaces azuréen (59,5 %) et (54,2 %) alpin se distinguent par leurs taux élevés ; et l'espace rhodanien par son taux bas (33,5 %).

Représentant déjà moins de 20 % du territoire régional, les surfaces agricoles sont soumises à une forte pression foncière.

La surface agricole utilisée des exploitations a diminué de 4 % entre 2010 et 2018, passant de 610 932 ha à 586 546 ha, Le rythme de ce recul est toutefois trois fois inférieur à celui enregistré entre 2000 et 2010 : alors que la surface agricole utilisée avait reculé de 84 551 ha entre 2000 et 2010, elle n'a reculé « que » de 24 386 ha entre 2010 et 2018. La part de surface agricole utilisée s'élève désormais à 18,7 % du territoire régional, contre 52,2 % en France métropolitaine.

La surface irrigable aurait diminué de 22 % entre les recensements agricoles 2000 et 2010, et la surface irriguée de 12 %. Ces données doivent toutefois être interprétées avec prudence : elles sont déclaratives et liées à un large éventail de facteurs, dont l'urbanisation ne constitue qu'une clé de compréhension. Les données du recensement agricole 2020 devraient être disponibles à partir de 2022.

Enfin, des outils de protection du foncier agricole sont mobilisés en région. Le nombre de Zones agricoles protégées (ZAP) approuvées en Provence-Alpes-Côte d'Azur a triplé depuis 2017 : on en comptait 17 à la fin 2019, pour une superficie de 11 363 ha. La région ne compte en revanche qu'un seul Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), pour une superficie de 300 ha.

Logement

Marquée par un prix élevé du foncier et une part importante des résidences secondaires, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit mieux permettre à ses habitants de bénéficier d'un parcours de logement adapté à leurs ressources et à leurs besoins. Concrètement, le SRADDET souhaite d'une part maintenir une dynamique élevée de construction neuve – en priorité fléchée vers des logements dits « abordables »² – et d'autre part améliorer la qualité du bâti existant, notamment en centre-ville et en privilégiant le renouvellement urbain.

Le parc de logements régional connaît une dynamique récente de croissance plutôt favorable aux résidences secondaires et aux logements vacants.

En 2016, la région compte 3 038 973 logements pour une population de 5 021 982 habitants. Ce parc est composé à 74,6 % de résidences principales ; à 17,8 % de résidences secondaires et 7,6 % de logements vacants.

Sur la période 2011-2016, le nombre de logements a augmenté de 149 346. Cette augmentation se répartit en 59,5 % de résidences principales ; 27,1 % de résidences secondaires ; et 13,4 % de logements vacants. Le rythme

² Cette notion regroupe l'accession sociale à la propriété, les logements locatifs sociaux neufs ou en acquisition-amélioration, les logements-foyers ainsi que les logements saisonniers dans les stations touristiques

annuel moyen de croissance du nombre de résidences secondaires (+ 1,6 %) et de logements vacants (+ 1,8 %) est donc plus rapide que celui des résidences principales (+ 0,8 %).

Stabilisée entre 1990 et 2011, la part de résidences secondaires a par ricochet augmenté à nouveau entre 2011 et 2016, passant de 17,3 à 17,8 %. À titre de comparaison, la moyenne nationale s'élève à 9,6 %. La part de résidences secondaires est particulièrement importante dans les espaces alpin (38,3 %) et azuréen (25,9 %)

- Le rythme de croissance des résidences secondaires est près de six fois plus rapide que celui des résidences principales dans les centralités métropolitaines (3,4 % contre 0,6 %) et quatre fois plus rapide dans les centres urbains régionaux (2,4 % contre 0,6 %) ainsi que l'espace rhodanien (3,5 % contre 0,9 %).
- En volume, le nombre de résidences secondaires supplémentaires est supérieur à celui de résidences principales supplémentaires dans l'espace azuréen et dans les centres urbains régionaux.

La région compte 230 858 logements vacants en 2016, 85 000 de plus qu'en 1982 ; bien que leur proportion dans le parc de logements (7,6 % en 2016) reste stable et en ligne avec la moyenne nationale.

Enfin, la part du parc privé potentiellement indigne est estimée à 6,1 % du nombre de résidences principales en 2013. Il s'agit au moins du double de la moyenne nationale (estimée entre 2 et 3 % environ). Cette part atteindrait même 13 % dans la ville de Marseille, qui concentre près d'un tiers de l'habitat indigne régional ; les Bouches-du-Rhône en concentrant la moitié. La part de logements suroccupés (hors studios occupés par une personne) s'élève à 7,5 % du nombre de résidences principales en 2016, un taux supérieur à la moyenne nationale (5 %).

La dynamique de construction neuve de logements est dynamique, aussi bien dans le parc privé que le parc social. Ce dernier reste toutefois sous-dimensionné au regard des besoins des habitants.

Le nombre annuel moyen de logements commencés est en augmentation au niveau régional, passant de 25 274 sur la période 2009-2013, à 29 135 sur la période 2014-2018. Bien qu'il ne faille pas confondre logements commencés et produits, la dynamique de construction neuve semble s'approcher de l'objectif de 30 000 nouveaux logements par an fixé par le SRADDET. La construction neuve est supérieure aux objectifs de production de logements dans les espaces provençal et azuréen ; mais inférieure dans les espaces rhodanien et alpin. Avec 5,5 logements produits en moyenne chaque année pour 1 000 habitants sur la période 2013-2017, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se place au 3ème rang de France métropolitaine, après la Corse (8,3) et la région Occitanie (6,1).

Le SRADDET précise que la production de logements doit être orientée en priorité dans les centralités identifiées par la stratégie urbaine régionale, et à au moins 50 % dans les territoires métropolitains. Entre 2014 et 2018, 71,8 % des logements neufs commencés étaient situés dans les centralités du SRADDET, et 56,7 % dans les trois territoires métropolitains : deux proportions qui correspondent quasi exactement à leurs poids démographiques respectifs.

Le suivi de la production de logements dits « abordables », ainsi que leur localisation, constituera l'un des enjeux majeurs de l'évaluation de la stratégie régionale.

Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait près de 315 000 logements sociaux en 2019, soit 12,9 % du nombre de résidences principales. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (16,4 %). Le dimensionnement insuffisant du parc social et le faible taux de mobilité des locataires limitent l'accès des ménages au logement social : 120 050 demandes actives étaient dénombrées au 1er janvier 2017, soit 40 % du nombre total de logements sociaux à cette date (299 366).

La croissance du parc social est toutefois dynamique sur la période 2014-2019 : 2 % par an en moyenne, contre 1 % au niveau national. Lors de la période triennale 2014-2016 du dispositif SRU, les communes de la région ont atteint 63 % de leur objectif de production de logements sociaux (30 384 logements sur 48 271), soit 10 000 logements de plus que sur la période 2011-2013. Cependant, sur les 259 communes françaises ayant fait l'objet d'un arrêté de carence, plus d'un quart (69) sont situées en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Intermodalité et transports

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par un moindre usage des transports collectifs, notamment du fait de l'éloignement des lieux de vie et d'emploi. Contribuant au niveau élevé d'émissions de gaz à effets de serre, le report modal modéré et la congestion routière impactent négativement la compétitivité régionale, la qualité de vie ainsi que la santé des habitants. Le renforcement de l'offre de transports, l'augmentation de sa fréquentation, le développement de l'intermodalité et l'aménagement des pôles d'échanges constituent autant d'enjeux majeurs pour y remédier.

La part modale des transports en commun est inférieure à la moyenne nationale et l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail a tendance à croître.

La distance moyenne domicile-travail des actifs occupés est de 12,2 km en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016. Elle s'est accrue de 1 km depuis 2006, notamment chez les habitants des communes de plus de 50 000 habitants. La part d'actifs parcourant plus de 40 km pour se rendre à leur travail a également augmenté, passant de 5,3 % à 6,2 % des actifs. Ces « grands navetteurs » représentent à eux seuls un tiers du kilométrage domicile-travail total de la région.

72,6 % des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur utilisent principalement une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail. 10,6 % empruntent principalement les transports en commun, contre 15,1 % au niveau national. Seuls 1,5 % utilisent le vélo. Pour les actifs de Marseille et Nice, la part modale des transports en commun est en ligne avec la moyenne observée dans les villes-centres des grandes aires urbaines françaises ; elle est en revanche assez nettement inférieure pour les actifs de Toulon et Avignon.

En ce qui concerne la part modale du transport de marchandises, les données les plus récentes datent du milieu des années 2000. La mise en place d'un observatoire du fret à l'échelle de l'axe Méditerranée – Rhône – Saône devrait toutefois permettre de les actualiser prochainement.

La fréquentation des transports en commun régionaux est, en fonction des offres et modes considérés, stable ou en légère augmentation sur la décennie 2010-2020.

Les données de fréquentation doivent être interprétées avec précaution. Leur évolution dépend de nombreux facteurs : réorganisation du réseau (nombre de lignes, tracé, fréquence de la desserte, etc.) perturbations éventuelles du service (travaux, mouvements sociaux, etc.), changement de billettique...

Au niveau ferré, la fréquentation du Transport Express Régional (TER) est restée globalement stable sur la période, entre 1,1 et 1,2 milliard de voyageurs-kilomètres. La fréquentation des Chemins de fer de Provence (CFP) est pour sa part en augmentation : 433 213 voyageurs en 2019, + 14,7 % depuis 2010.

Au niveau routier, la fréquentation des cars LER a augmenté de 20,9 % entre 2010 et 2018. L'évolution de celle des transports collectifs interurbains ZOU! varie en fonction des territoires : elle stagne ou diminue légèrement dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var ; mais progresse dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence. La réorganisation de certains réseaux à la suite du transfert de la compétence à l'échelon régional en 2017 ou encore la montée en puissance d'offres métropolitaines de transports invite ici à la plus grande prudence dans l'analyse de ces évolutions.

Le volume d'abonnements TER (abonnement de travail et pass ZOU!) est globalement stable depuis 2010, oscillant autour de 250 000 mois d'abonnement chaque année. Pour leur première année pleine en 2019, les abonnements multimodaux pass Intégral AMP et pass TER+THELLO, ont cumulé respectivement 100 923 et 10 126 mois d'abonnement.

Le développement de l'intermodalité et le rabattement en transports en commun et modes actifs depuis / vers les pôles d'échanges fait d'ores et déjà l'objet d'aménagements, que le SRADET appelle à renforcer.

La fréquentation des gares SNCF a augmenté de 10,3 % entre 2015 et 2017. En 2018, du fait de la forte conflictualité sociale, la hausse de fréquentation par rapport à 2015 a été ramenée à 1,1 %.

Le mode de rabattement vers les sept principales gares régionales (Marseille Saint-Charles, Nice-Ville, Avignon TGV, Aix-en-Provence TGV, Toulon, Cannes et Arles) se répartit de manière équilibrée entre modes actifs (35 %), véhicules particuliers (32,7 %) et transports en commun (32,3 %). Ces données ne nous renseignent toutefois pas sur le mode de rabattement vers les pôles d'échanges de petite et moyenne taille, qui pourrait constituer un axe d'étude à développer.

En ce qui concerne l'adaptation des pôles d'échanges à l'intermodalité, 65,3 % des 219 pôles d'échanges recensés en 2018 sont équipés d'au moins un afficheur multimodal (plan et/ou horaires de transports urbains et/ou interurbains). Seuls 5 % sont équipés d'afficheurs d'horaires dynamiques et 2 % d'afficheurs en temps réel. 44,3 % sont équipés d'un espace de stationnement réservé aux vélos ; soit 1 360 places en 2018. Aucun pôle d'échange n'est en revanche doté d'un parking réservé au covoiturage.

Enfin, la Région compte 10 km de voies réservées aux transports en commun (VRTC) sur le réseau autoroutier en 2020 ; et 791 des 2 013 km du Schéma régional des véloroutes et voies vertes (SR3V) étaient mis en service fin 2019.

Maîtrise et valorisation de l'énergie

Conformément au Plan climat et aux objectifs « trajectoire zéro carbone », la Région a l'ambition de réduire de 30 % la consommation d'énergie finale et de 50 % la consommation d'énergie primaire régionale d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 2012. En parallèle, l'augmentation de la production énergétique renouvelable régionale est souhaitée, la production actuelle couvrant moins de 10 % de la consommation du territoire. L'année de référence étant 2012, les données de production et de consommation 2017 permettent de disposer d'une première trajectoire régionale.

La consommation d'énergie est stable entre 2012 et 2017, tandis que la puissance énergétique renouvelable installée a augmenté de 26 % ; des progrès notables, mais insuffisants au regard des objectifs fixés par le SRADET.

Entre 2012 et 2017, les consommations d'énergie finale et primaire régionales sont demeurées stables.

- Pour la consommation d'énergie finale, l'objectif 2021 (une consommation de 12 018 Ktep maximum) a été atteint en 2014 et 2015.
- Pour la consommation d'énergie primaire, l'objectif 2021 (15 500 Ktep maximum) demeure plutôt éloigné, puisque la consommation stagne autour de 17 200 Ktep.
- L'impact de la crise du Covid-19 sur la consommation énergétique 2020 – voire des années suivantes – devrait toutefois être important.

La production d'énergie renouvelable a augmenté de 804 GWh entre 2012 et 2017. Bien que la part de l'énergie hydraulique dans le mix énergétique régional recule (de 70 % à 58 %), la production régionale demeure fortement liée à sa performance.

En 2017, l'Observatoire régional de l'énergie, du climat et de l'air estime que la puissance installée d'énergie renouvelable (d'origine électrique et thermique) est de 5 551 MW en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 1 200 MW

supplémentaires par rapport à 2012 (+ 26 %). Malgré cette progression, la région est en retard sur les objectifs de puissance installée du scénario « *Une région neutre en carbone* » sur la quasi intégralité des sources d'énergies renouvelables ; à l'exception des grandes centrales biomasse. Le retard pris est important sur l'éolien, le solaire photovoltaïque, la méthanisation / biogaz et le solaire thermique collectif.

Les données RTE, qui recensent uniquement l'énergie renouvelable électrique (et non thermique), font état d'une puissance installée de 4988 MW au 30 juin 2020 (+ 10 % par rapport au 1^{er} trimestre 2017).

Près de 60 000 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique performante sur la période 2015-2017.

Le SRADDET fixe un objectif ambitieux de rénovation énergétique au niveau BBC Rénovation (soit une étiquette DPE « B » ou « A ») de 50 % des logements anciens d'ici 2050. Cela représente plus de 750 000 logements au niveau régional.

Sur la période 2015-17, on peut estimer que de 17 000 à 23 000 logements (sans information sur leur caractère « ancien » ou non) ont bénéficié d'une rénovation énergétique performante chaque année. Ces estimations donnent la tendance de la dynamique de rénovation, sans toutefois assurer que le niveau BBC Rénovation ait été systématiquement atteint.

- De 15 000 et 20 000 logements du parc privé par an (depuis 2015) ont fait l'objet d'une rénovation énergétique « performante », c'est-à-dire intégrant des actions d'isolation sur au moins deux postes (parmi murs, toiture et fenêtres) ou permettant un gain énergétique d'au moins 35 %.
- De 2 000 à 5 000 logements du parc social par an (41 764 sur la période 2009-18) ont bénéficié d'une rénovation énergétique, malgré une dynamique à la baisse depuis 2017. À la suite de cette rénovation, on peut estimer que 90 % d'entre eux sont au moins étiquetés « C », et 70 % « B » ou « A ».
- Environ 400 logements par an (3 553 sur la période 2010-18) sont engagés dans une démarche de labellisation BBC Rénovation, avec une dynamique à la hausse depuis 2016.
- Seules 0,05 % des surfaces tertiaires de la Région se sont toutefois engagées dans une démarche de labellisation BBC Rénovation sur la période 2010-18, une dynamique qui peine à décoller.

En 2017, la part des logements au DPE énérgivore (étiquette D, E, F ou G) a reculé de 8 points par rapport à 2014, s'établissant à 53,5 %.

Enfin, sur la période 2015-2017, les travaux de rénovation énergétique suivis *via* le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) ont permis une économie de consommation annuelle de 250 Ktep en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région concentre 5 % du total des CEE délivrés au niveau national.

Protection et préservation de la biodiversité

Protection des espaces naturels et de la trame verte, lutte contre la fragmentation des écosystèmes et rétablissement des continuités écologiques, préservation d'espaces remplissant des fonctionnalités écologiques en milieu agricole et urbain... Si la région dispose d'un capital naturel en tous points exceptionnel, sa préservation constitue un enjeu transversal qui doit être pris en compte dans l'ensemble des décisions d'aménagement.

Si l'état de la biodiversité est globalement stable en région sur la période 2000-2015, la situation est contrastée selon les zones géographiques, les milieux naturels ainsi que la présence ou non de dispositifs de protection.

L'Indice Région Vivante (IRV) permet de connaître l'état de la biodiversité en région en se basant sur les variations démographiques de populations d'espèces de vertébrés. L'IRV régional global est stable sur la période 2000-2015, mais deux dynamiques distinctes sont à l'œuvre.

En effet, l'évolution de l'IRV est favorable ou stable dans les milieux bénéficiant de protections réglementaires ou soumis à des dispositifs de gestion : milieux alpins, zones humides d'eau douce et plans d'eaux, espaces littoraux protégés. Elle est en revanche défavorable dans les milieux non-protégés et pour les espèces communes. Au niveau national comme européen, la population des espèces protégées a tendance à augmenter, tandis que celle des espèces qui ne sont que réglementées, non-protégées ou hors annexes a tendance à régresser.

La superficie couverte par les outils de protection ou de gestion a augmenté entre 2014 et 2017, notamment dans la Trame verte et les réservoirs de biodiversité à préserver. En 2017, 13 % de la Trame verte bénéficie d'une protection réglementaire et foncière (+ 0,3 point depuis 2014), 33,8 % est couverte par une démarche territoriale de gestion (+ 2,8 points), 39,2 % par un site Natura 2000 (+ 0,7 point). Enfin, 67,5 % de la trame verte est couverte par une démarche de connaissance ZNIEFF. Au total, plus de la moitié du territoire régional est couvert par un dispositif de protection ou de gestion, les deux se superposant parfois. La part de la superficie continentale régionale couverte par chacun de ces outils est supérieure à la moyenne de France métropolitaine.

Enfin, dans les Listes rouges régionales, la part des espèces menacées oscille entre 6,2 % (papillons de jour) et 38,7 % (oiseaux nicheurs). Elle se situe généralement autour de 15 %. Enfin, 114 espèces végétales exotiques envahissantes étaient recensées sur le territoire régional en 2016.

Les espaces agricoles et composantes de la Trame verte restent soumis à de fortes pressions ainsi qu'à des usages importants au regard des objectifs de préservation.

Les pressions combinées exercées par les infrastructures linéaires, les bâtis et la population ont légèrement augmenté sur la période 2014-2017, un intervalle de temps très court. Si elles sont plus marquées hors Trame verte, les réservoirs à remettre en bon état et les corridors à préserver subissent également une augmentation des pressions. Seule une stabilisation, voire un recul de ces dernières serait souhaitable du point de vue de la biodiversité et des continuités écologiques.

En ce qui concerne les milieux agricoles, la préservation d'une part suffisante de prairies (autrement appelées « surfaces toujours en herbe ») est indispensable pour le maintien de la biodiversité associée à ces milieux. La part des surfaces toujours en herbe dans la surface agricole utilisée des exploitations s'établit à 43,4 % en 2018. Bien que supérieure à la moyenne nationale (30 %), cette part de prairies recule à un rythme aussi, voire plus rapide que celui de la surface agricole utile des exploitations : - 14 % entre 2000 et 2010 et environ - 9 % entre 2014 et 2018.

La part moyenne de nature en ville dans les communes à forte densité est de 30 %. Le suivi de son évolution renseignera sur l'état des continuités écologiques en milieu urbain, mais aussi le développement d'aménités pour les habitants.

Deuxième région au taux de boisement le plus important de France (51,5 % de la superficie régionale), Provence-Alpes-Côte d'Azur doit relever le défi de la multifonctionnalité des espaces forestiers.

L'exploitation forestière demeure limitée en région et la superficie certifiée par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) stagne depuis 2015 : 430 000 ha de forêt certifiée, soit le quart de la surface forestière régionale.

Les Chartes forestières de territoire (CFT) s'inscrivent dans une approche multifonctionnelle de la forêt qui intègre objectifs économiques de production et dimensions sociales et environnementales telles que l'amélioration de l'accueil des publics en forêt ou la prise en compte de la biodiversité. Seules 5 des 17 chartes sont actuellement en exécution, contre 10 au début de la décennie 2010 : la superficie couverte par une charte en exécution a également été divisée par deux (566 000 ha début 2020).

Le nombre de plans simples de gestion de forêt privée a plus que doublé depuis 2012. Toutefois, ces outils de gestion durable des forêts privées ne couvrent toutefois que 31 % de la superficie de forêt théoriquement concernée.

Enfin, 8 Plans d'Orientation Pastorale Intercommunale (POPI) ont été approuvés sur le territoire régional. Ils couvrent 74 communes pour une surface de 2 775 km², soit 8,8 % du territoire régional. Les POPI favorisent une nouvelle relation entre éleveurs pastoraux et les collectivités locales afin de mettre le pastoralisme au service d'enjeux environnementaux : lutte contre les incendies, protection de la biodiversité et de la ressource en eau...

Lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air

Le changement climatique se traduit en Provence-Alpes-Côte d'Azur par une augmentation de la température moyenne de l'air, souvent accompagné d'une accentuation des phénomènes extrêmes (canicules, intenses vagues de froid). La pollution chronique et les fréquents épisodes de pollution, liés notamment à l'ampleur du trafic automobile, font également de la qualité de l'air un enjeu majeur de préservation de la santé. L'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et de polluants aurait un impact positif sur l'air et le climat, mais aussi en matière de santé publique et de biodiversité.

Le niveau d'émissions de GES et de polluants est stable ou en légère diminution depuis 2012, ce qui éloigne la trajectoire régionale des objectifs de réduction fixés par le SRADDET pour 2021.

La baisse des émissions de gaz à effets de serre (GES) sur la période 2007-2012 ne s'est pas confirmée sur la période 2012-2017. Stabilisé autour de 40 Mteq CO₂, le niveau d'émissions de GES est supérieur aux objectifs fixés par le SRADDET pour 2021 (34,4 Mteq CO₂). Entre 2012 et 2017, les émissions ont diminué dans les secteurs industriel (- 2 %) et résidentiel (- 12 %), mais les objectifs fixés pour 2021 (respectivement - 10 % et - 31 %) semblent hors de portée. Les émissions ont en revanche augmenté dans le secteur des transports (+ 2 %) et de l'agriculture (+ 9 %).

Même constat pour les émissions de polluants, malgré la baisse des émissions de dioxyde d'azote (- 10 % entre 2012 et 2017 pour un objectif 2021 de - 44 %) et de COVNM (- 11 % pour les sources anthropiques, avec un objectif global de - 22 %). Les émissions de particules fines augmentent pour leur part de 9 % (PM2.5) et 6,5 % (PM10).

100 000 habitants, soit 2 % de la population, demeurent exposés à un dépassement des valeurs limites pour la protection de la santé (dioxyde d'azote, particules fines PM10) : l'objectif 2023 (5 % de la population) est pour l'heure atteint. En 2017 et 2018, plus de 70 % de la population était exposée à un dépassement des valeurs limites d'ozone, dépassant ici en revanche l'objectif fixé pour 2023 par le SRADDET.

L'impact de la crise du Covid-19 sur les valeurs 2020 – voire des années suivantes – devrait toutefois être important.

La transition énergétique des modes de transports vers l'utilisation de carburants alternatifs poursuit son développement au niveau régional.

En 2018, 5,5 % des véhicules particuliers immatriculés étaient hybrides et 1,7 % électriques, deux valeurs supérieures à la moyenne nationale. La région compte au moins 1 442 bornes de recharge électrique d'initiative publique fin 2020 (8,5 % du total national) ; soit environ 600 de plus qu'en 2018 selon les données IRVE. 7 stations GNV étaient également ouvertes au grand public, sur les 125 que compte le territoire national (5,6 %).

10 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sur 24 déployaient fin 2020 du matériel roulant utilisant un carburant alternatif, pour un total estimé de 151 bus hybrides, 97 bus électriques et 187 bus GNV. Les nombreux renouvellements de matériel roulant en cours devraient renforcer le nombre d'unités à faibles émissions dans les années à venir.

Au niveau des transports régionaux, le service interurbain ZOU a également mis en service 10 bus électriques en 2019 sur la ligne Toulon - Aix-en-Provence - Avignon.

Les prélèvements en eau demeurent importants tandis que les pressions s'accroissent sur la ressource, rendant indispensable l'optimisation et la planification de son utilisation, mais aussi la protection de sa qualité.

En ce qui concerne la gestion quantitative des ressources en eau, le nombre de zones – correspondant généralement à des bassins versants – concernées par un arrêté de restriction des usages de l'eau (niveau alerte, alerte renforcée ou crise) au 30 septembre de chaque année a été supérieur à 15 (sur 58) en 2012, 2016, 2017, 2019 et 2020. Malgré cela, 94 % des 95 masses d'eau souterraines répertoriées sont en bon état quantitatif en 2019 (objectif 2021 : 99 %). Le déficit concerne uniquement les masses situées dans le Nord-Ouest du Vaucluse.

Les volumes prélevés en eaux souterraines et de surface sont pour leur part stables depuis 2012 : 2,5 milliards de m³ par an environ. Ils sont prioritairement destinés à l'alimentation des canaux (40 %), puis l'irrigation (26 %), l'eau potable (24 %) et enfin les activités économiques hors irrigation (10 %). La présence de canaux et les importants besoins en irrigation font de Provence-Alpes-Côte d'Azur la 2^{ème} région de France à plus haut niveau de prélèvements en eau, avec 476 m³ par habitant et par an (moyenne France : 254 m³). Ses usages domestiques sont également les seconds les plus importants du pays (113 m³ par habitant et par an).

Les marges semblent donc importantes pour la réalisation d'économies en la matière. Entre 2013 et 2018, 97,5 millions de m³ auraient été économisés et substitués entre 2013 et 2018 à la suite d'actions financées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

L'organisation et la planification de la gestion de la ressource se développe également. En 2019, 6 Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) étaient mis en œuvre sur le territoire régional. 4 autres n'en sont qu'au stade de l'élaboration, ou de l'émergence comme celui de la Durance. La couverture du territoire en Plans de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE), qui préfigurent souvent les volets quantitatifs des SAGE, a progressé : sur les 23 PGRE engagés sur les sous-bassins en déséquilibre quantitatif, 10 étaient approuvés et 6 adoptés à la fin 2019. Elaboré au niveau du bassin Rhône-Saône-Méditerranée, le SDAGE 2016-2021 souhaite que l'ensemble de ces 23 sous-bassins régionaux soient couverts par un PGRE d'ici 2021.

En ce qui concerne la gestion qualitative de la ressource en eau, 69 % des 677 masses d'eau superficielles répertoriées sont en bon état écologique en 2019 (objectif 2021 : 66 %). Le bon état est très souvent atteint dans les zones de montagne ; tandis qu'il est logiquement plus dégradé dans l'Ouest du Vaucluse, le bassin aval de la Durance et les espaces côtiers des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône. Enfin, 21 contrats de milieux (de rivière, de lac, de baie ou de nappe) étaient mis en œuvre en 2019.

La région présente une forte vulnérabilité aux risques naturels, ce qui nécessite l'approfondissement des dispositifs de prévention actuels.

Environ 6 communes régionales sur 10 sont touchées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle sur une période de dix ans. Stable depuis le début des années 80, cette part élevée s'est accompagnée d'une recrudescence de phénomènes météorologiques de forte ampleur durant la décennie 2010.

La part de communes concernées par un risque naturel et pour lesquelles un PPRN dédié a été prescrit varie en fonction du risque. Elle s'échelonne de 9,3 % de communes concernées couvertes par un PPRN pour le risque « séisme » à 69,4 % pour le risque « avalanche ». Cette part est de 45,2 % pour le risque « inondation ». Elle s'élève toutefois à 84,2 % des communes situées dans l'un des 7 territoires à risque important d'inondation (TRI).

93,5 % des 874 communes concernées par le risque inondation sont couvertes par un Schéma local de gestion du risque inondation (SLGRI), et 48,3 % par l'un des 22 Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la région. 80,4 % des 51 communes « à forte sinistralité » sont couvertes par un PAPI.

Le renforcement des dispositifs de prévention et de lutte contre ces risques a prouvé son efficacité dans le domaine des feux de forêts : la surface forestière incendiée annuelle moyenne incendiée a été divisée par cinq sur les quarante dernières années.

Première région de France pour sa part de surface agricole « bio », la région développe son action en faveur de modes de production et de consommation plus responsables.

25,8 % de la surface agricole régionale est cultivée en mode de production biologique, ce qui place la région au 1^{er} rang national. Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 3 552 exploitations bio en 2018 et 151 214 ha de surface agricole en mode de production biologique (y compris en conversion). Après un tassement entre 2012 et 2014, la croissance des surfaces et du nombre d'exploitations s'opère à un rythme plus soutenu.

426 exploitations régionales sont certifiées « Haute Valeur Environnementale » (HVE) au 1^{er} janvier 2020, soit 2,2 % du nombre total d'exploitations de la région et 7,9 % des exploitations HVE au niveau national. Enfin, les 3 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) reconnus couvrent d'ores et déjà 43 % de la population régionale (dont près de 2 millions d'habitants pour le seul PAT Métropole Aix-Marseille-Provence et Pays d'Arles) et 23 % de la superficie régionale. 5 autres PAT sont en cours de reconnaissance.

Prévention et gestion des déchets

En 2016, la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) et de déchets d'activités économiques (DAE) était plus importante en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'au niveau national : 737 kg par habitant en région pour les premiers (583 au niveau national) et 700 kg pour les seconds (440 au niveau national). La stratégie régionale en matière de déchets s'axe sur la prévention, à savoir la maîtrise des gisements produits, la traçabilité, à savoir leur collecte effective dans les filières adaptées, et enfin leur valorisation.

La production de déchets non-dangereux non-inertes est confrontée à deux défis majeurs : une valorisation encore insuffisante et un taux élevé de déchets d'activités économiques collectés en mélange avec les déchets ménagers.

En 2017, on estime que 5,4 millions de tonnes de déchets non-dangereux non-inertes (issus des ménages et des activités économiques) seraient produits à l'échelle régionale, soit 8 % de moins qu'en 2015. La région se démarque par un taux élevé de déchets d'activités économiques collectés avec les déchets ménagers : il est estimé à 36 %, contre 20 % au niveau national. 44 % des déchets non-dangereux non-inertes sont valorisés, un chiffre en progression depuis 2015 (+ 4 %), mais encore éloigné de l'objectif 2025 (65 %).

Des progrès en termes de collecte, de traitement et de valorisation sont enregistrés dans de nombreuses filières (emballages et papiers, mâchefers, tri des biodéchets à la source, déchets préparés pour une réutilisation), même s'ils ne semblent pas toujours suffisants pour atteindre les objectifs 2025.

La région compte 68 sites de transit, 82 sites de stockage ou de traitement et 3 plateformes de maturation des mâchefers. L'évolution du nombre de sites et de leurs capacités devra se faire en cohérence avec les besoins identifiés par le SRADDET.

En ce qui concerne les déchets du BTP, il s'agit de maintenir le taux de valorisation actuel tout en anticipant une hausse des besoins de prise en charge par les filières légales.

La production de déchets non-dangereux issus de chantiers des BTP est composée à 96 % de déchets inertes. 16,5 millions de tonnes de déchets issus de chantier du BTP auraient été produits en 2017, soit un million de plus qu'en 2015. L'objectif est de stabiliser le gisement autour de 16 millions de tonnes à l'horizon 2031. La quantité de déchets inertes issus de chantiers du BTP suivant une filière légale serait en hausse de 12,1 % en 2017 par rapport à 2015 (environ 10 millions de tonnes au lieu de 9). Le taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP est maintenu à 70 % en 2017, conformément à l'objectif 2025.

298 installations régionales de gestion des déchets inertes étaient recensées en région en 2017, dont 252 actives. 12,4 millions de tonnes de déchets inertes y ont été traités, dont un peu plus de 10 millions hors transit. Le nombre

de plateformes de regroupement et d'Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) devra augmenter à l'horizon 2025. En effet, le captage intégral des déchets de chantier augmentera les besoins en prise en charge de l'ordre de 2 millions de tonnes.

La part de déchets dangereux collectés et valorisés stagne ou diminue entre 2015 et 2017 et le nombre d'installations dédiées devra augmenter à l'avenir.

Le gisement de déchets dangereux aurait augmenté de 3 % entre 2015 et 2017, s'établissant à un peu plus de 840 000 tonnes. L'objectif est de le maintenir à son niveau de 2015 (820 000 tonnes par an). La part de déchets dangereux collectés et traités (hors transit) est en recul, passant de 72 % en 2015 à 62 % en 2017 (415 000 tonnes). L'objectif est de collecter 80 % des déchets dangereux en 2015 et 100 % en 2031.

Le taux de valorisation des déchets dangereux s'établit à 67 % en 2017, soit légèrement en-deçà de l'objectif 2025 (70 %). Il est également en recul par rapport à 2016 (72 %) et 2015 (69 %).

56 installations de déchets dangereux ont traité près de 360 000 tonnes de déchets dangereux en 2017. Leur capacité règlementaire est de 570 000 tonnes (hors transit). Afin de collecter l'intégralité des déchets dangereux, le nombre d'installations de stockage, de traitement et de regroupement devra augmenter d'ici 2031.

Enfin, le développement de l'économie circulaire en région devra être suivi par des indicateurs à la fois plus précis et plus nombreux.

En ce qui concerne l'économie circulaire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait 475 structures de réemploi ou de réutilisation à la fin de l'année 2019, 63 de plus qu'en 2017. Un total qui compte pour 6,2 % des 7 705 structures recensées sur le territoire national.

21 démarches d'Ecologie industrielle et territoriale (EIT) étaient recensées fin 2019. 34 synergies (de substitution ou de mutualisation) seraient en cours et 76 à l'étude. L'élaboration de fiches synthétiques relatives à chaque démarche d'EIT devrait permettre de mieux connaître les actions mises en œuvre.

Ces indicateurs auront vocation à être complétés sur les dimensions relatives à la productivité matière, au gaspillage alimentaire, l'allongement de la durée d'usage ainsi que l'émergence de nouveaux modèles économiques.